

**REGLEMENT DU CONCOURS**  
**« CREATE THE WAKFU MMO FAN COSTUME ! »**  
**DU 17 FEVRIER AU 12 MARS 2014**

**1. PRESENTATION**

La Société ANKAMA GAMES sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après l'« Organisateur ») immatriculée au RCS de Lille métropole sous le numéro 492 360 730, organise du 17 février 2014 au 12 mars 2014 – 23h59 (heure de Paris) un concours intitulé «CREATE THE WAKFU MMO FAN COSTUME ! » (ci-après le « Concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

**2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

La participation au Concours implique et emporte l'acceptation sans aucune réserve du participant du présent règlement, et du principe du Concours ainsi que des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, des conditions et règles susvisées sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

**3. CAPACITE ET ENTENDUE TERRITORIALE**

Le Concours est réservé aux personnes du monde entier jouant au MMORPG WAKFU sur les serveurs NOX ou REMINGTON, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs).

L'Organisateur attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au Concours est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son/ses tuteur(s) légaux. L'Organisateur se réserve le droit d'en demander la justification écrite à tout moment, et de procéder à toutes vérifications, ainsi que de disqualifier tout mineur participant qui ne la remettrait pas immédiatement, ou éventuellement dans le délai qui lui serait imparti.

**4. PRINCIPE DU CONCOURS**

Le Concours consiste en un concours de fan art de costumes in-game sur le thème du MMORPG WAKFU. Inventez « LE » costume in-game symbolisant le « FAN DE WAKFU MMO » pour tenter de gagner un abonnement de jeu au MMORPG WAKFU ainsi qu'un costume in-game représentant votre Fan Art qui sera intégré dans le MMORPG WAKFU et également offert aux fans du MMORPG WAKFU lors des salons et conventions !!!

**5. MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Concours se déroule en 3 étapes :

1/ PARTICIPATION

La participation ne peut se faire que par Internet.

Ainsi, pour participer au Concours, les participants devront disposer ou créer un compte Ankama sur <https://account.ankama.com/fr/creer-un-compte> ou <https://account.ankama.com/en/account-creation> en indiquant un nom de compte, un mot de passe et une adresse e-mail.

Le participant devra ensuite créer un fan art représentant le costume qui symbolise « le fan de WAKFU MMO » ou qui représente le mieux ce qu'est le MMORPG WAKFU pour lui (ci-après le « Fan Art »).

Le participant devra alors envoyer son Fan Art par email à l'adresse [wakfucontest@ankama.com](mailto:wakfucontest@ankama.com) avant le 02 mars 2014 – 23h59 (heure de Paris). Le titre de cet email de participation devra se présenter comme suit : Pseudo Ankama\* – Contest WAKFU MMO Fan (exemple : Eskaterina – Contest WAKFU MMO Fan).

L'email de participation ne doit pas dépasser 2 Mo.

Le Fan Art pourra être une illustration, photographie retouche d'image, animation 3D, cosplay, sculpture, bande-dessinée, etc., dès lors qu'il s'agisse d'un visuel pouvant être envoyé par email.

Une participation peut comporter plusieurs éléments, mais uniquement s'il y a une cohérence entre eux et qu'ils sont tous envoyés dans un seul et même email de participation (par exemple, le participant peut accompagner son illustration d'un texte explicatif ou son cosplay de plusieurs croquis, par contre si l'email de participation comporte deux éléments qui ne renvoient pas l'un vers l'autre, il ne sera pas retenu).

Si la participation comporte une vidéo, elle ne devra pas durer plus de 3 minutes et devra être hébergée au préalable sur le site Youtube ([www.youtube.com](http://www.youtube.com)) avec les mots clés « l'm a WAKFU MMO fan ». Dans ce cas, le lien devra être inclus dans l'email de participation.

Aucun autre mode de participation ne sera accepté.

La date limite d'envoi du Fan Art est le **dimanche 02 mars 2014 - 23h59** (heure de Paris). Tout envoi postérieur à ces date et heure ne sera pas pris en compte.

### 2/ SELECTION

Entre les 03 et 09 mars 2014, l'Organisateur sélectionnera alors les 3 (trois) Fan Arts qu'il jugera les plus représentatifs du thème du Concours et les plus réalisables en termes visuels et techniques.

### 3/ SONDAGE

Du 10 au 12 mars 2014 – 23h59 (heure de Paris) les 3 (trois) Fan Arts sélectionnés par l'Organisateur seront présentés dans une news sur le site Internet [www.wakfu.com](http://www.wakfu.com) et soumis à un sondage communautaire pour que le public puisse voter pour son Fan Art préféré. Pour pouvoir voter, il faut disposer d'un compte Ankama.

Pour la phase de participation, une seule participation par personne, par email et par compte Ankama est possible et autorisée, c'est-à-dire qu'un participant ne peut pas utiliser un même compte Ankama pour envoyer plusieurs Fan Arts ni utiliser ses différents comptes Ankama, le cas échéant, pour envoyer le même Fan Art, ni utiliser ses différents comptes Ankama, le cas échéant, pour envoyer différents Fan Arts. Une seule adresse email par participant sera acceptée. En cas d'envois multiples, l'Organisateur, à sa discrétion, ne pourra en retenir qu'un seul ou pourra tout simplement écarter l'ensemble des envois de ce participant. Le cas échéant, un participant ne pourra gagner qu'un seul Lot à l'occasion du Concours.

Pour la phase de vote communautaire, un seul vote par compte Ankama sera retenu.

Tout Fan Art d'une qualité d'image insuffisante sera disqualifiée. De même que tout Fan Art jugé hors sujet, hors de propos, incompréhensible, vulgaire ou à caractère pornographique, raciste ou homophobe ou de manière générale contraire aux lois et aux bonnes mœurs sera immédiatement disqualifié.

De manière générale, le Fan Art envoyé à l'Organisateur devra être l'œuvre originale du participant et ne devra pas contenir de marques de fabrique, logos, photographies, illustrations, extraits littéraires, musique, vidéo, reproduction de tout ou partie d'une œuvre déjà existante ni aucun autre type de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, hors du cadre fixé par le présent règlement. Ainsi, chaque participant s'interdit formellement d'envoyer dans le cadre du Concours tout Fan Art empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée, au droit à l'image et/ou à un quelconque droit de propriété intellectuelle de tiers, ne doit figurer dans le Fan Art.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Toute participation incomplète, reçue hors délai, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants, pouvant limiter cette vérification aux gagnants du Concours. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve le droit de remettre en jeu le lot qui lui aurait été indûment attribué.

**EN ACCEPTANT LE PRESENT REGLEMENT LES PARTICIPANTS (OU LEUR REPRESENTANT LEGAL SI LE PARTICIPANT EST MINEUR OU SOUS TUTELLE) CEDENT A L'ORGANISATEUR, A TITRE GRATUIT, LE DROIT DE REPRESENTER, DE REPRODUIRE ET D'ADAPTER LES FAN ARTS AUX FINS D'ILLUSTRATION DE COMMUNICATION INTERNE AU RESEAU DE L'ORGANISATEUR ET DE COMMUNICATION AUTOUR DU CONCOURS SUR LES SITES INTERNET ET/OU RESEAUX SOCIAUX DE L'ORGANISATEUR SOUS TOUTE FORME ET PAR TOUT MODE DE DIFFUSION NUMERIQUE, SUR TOUT SUPPORT, ELECTRONIQUE, INFORMATIQUE, Y COMPRIS SUR LE SITE INTERNET [www.wakfu.com](http://www.wakfu.com) POUR LE MONDE ET POUR LA DUREE MAXIMALE DE LA PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE D'APRES LES LEGISLATIONS TANT FRANÇAISES QU'ETRANGERES ET LES CONVENTIONS INTERNATIONALES ACTUELLES OU FUTURES, Y COMPRIS LES PROLONGATIONS QUI POURRAIENT ETRE APORTEES A CETTE DUREE. LE PARTICIPANT EST INFORME QUE DANS CE CADRE, SON NOM, SON PRENOM ET/OU SON PSEUDO ANKAMA POURRONT ÊTRE ASSOCIES A SON FAN ART, CE QU'IL ACCEPTE SANS RESERVE.**

***\*Le pseudo Ankama indiqué dans le titre de l'email de participation doit correspondre au pseudo Ankama du compte de jeu sur lequel vous désirez que soient crédités les lots si vous faites partie des vainqueurs (pseudo Ankama = pseudo forum).***

## **6. DOTATIONS**

### **6.1 Description des lots**

Les lots\*\* à gagner sont les suivants:

- **Lot 1** : un abonnement de 3 (trois) mois au MMORPG WAKFU d'une valeur commerciale unitaire de 17 euros + le costume in-game intégré dans le MMORPG WAKFU à partir du Fan-Art\*\*\* ayant récolté le plus de votes du public, d'une valeur de référence de 3 euros.  
Nombre de gagnant(s) : 1 (un)
- **Lot 2** : un abonnement d'1 (un) mois au MMORPG WAKFU d'une valeur commerciale unitaire de 6 euros.  
Nombre de gagnant(s) : 2 (deux)

Soit un ensemble de lots pour un montant total de 32 euros.

Nombre total de gagnants : 3 (trois)

### **6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants**

Entre les 03 et 09 mars 2014, un jury, composé de salariés de l'Organisateur, désignera les 3 (trois) Fan Arts gagnants parmi tous les Fan Arts des participants ayant respecté l'ensemble des modalités de participation visées ci-dessus et qui sont les plus réalisables en termes visuels et techniques.

Du 10 au 12 mars 2014 – 23h59 (heure de Paris) parmi ces 3 (trois) Fan Arts, le public désignera son Fan Art préféré en votant sur le site [www.wakfu.com](http://www.wakfu.com).

Les résultats seront annoncés via une news sur le site Internet [www.wakfu.com](http://www.wakfu.com) à partir du 13 mars 2014.

Le participant ayant réalisé le Fan Art qui a récolté le plus de votes du public gagnera le **Lot 1** et les 2 autres participants recevront quant à eux chacun un **Lot 2**.

Le gagnant du **Lot 1** verra le costume in-game développé à partir de son Fan Art crédité sur son compte Ankama (de participation). Le costume in-game susvisé sera également disponible dans le MMORPG WAKFU après développement par l'équipe de ce jeu (délai de réalisation non défini) et pouvant être mis à la disposition de l'ensemble des joueurs du MMORPG WAKFU par l'Organisateur (les modalités d'une telle mise à disposition relevant de la discrétion de l'Organisateur). Pour ce faire, l'équipe du MMORPG WAKFU se réserve le droit de procéder à toutes les modifications nécessaires pour l'intégration de ce Fan Art dans le MMORPG WAKFU.

**IL EST PRECISE QUE, POUR POUVOIR RECEVOIR LEUR LOT, LES GAGNANTS DEVRONT IMPERATIVEMENT RETOURNER L'AUTORISATION, QUE L'ORGANISATEUR LEUR AURA ENVOYE, DÛMENT COMPLETEE ET SIGNEE.**

L'Organisateur se réserve le droit de contacter les gagnants par e-mail, pour obtenir confirmation de leur nom, prénom et pseudo Ankama, à l'adresse e-mail utilisée pour participer au Concours. Sans réponse du gagnant sous un délai de 3 (trois) semaines à compter de l'envoi de l'e-mail, un autre gagnant pourra être désigné. Par contre, il ne sera adressé aucun courrier électronique aux participants qui n'auront pas gagné ou ayant laissé des coordonnées incomplètes ou inexploitables.

Les lots, étant des lots virtuels, seront crédités directement sur le compte Ankama correspondant au pseudo Ankama indiqué par le gagnant dans le titre de l'email de participation.

***\*\*Les lots à gagner sont attachés à la personne même des gagnants et ne pourront par conséquent pas être vendus, échangés, prêtés, cédés ou transférés ni bénéficier à un quelconque tiers, ascendant, descendant, ayant-droit ou autre personne, et ce pour quelques raisons que ce soit, sauf mentions contraires de l'Organisateur. L'abonnement au MMORPG WAKFU et/ou le costume crédité sur le compte Ankama du gagnant ne pourra en aucun cas être transféré sur un autre compte Ankama appartenant à ce même gagnant, sauf mentions contraires de l'Organisateur.***

***L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, annuler ou supprimer tout lot (en tout ou partie) s'il soupçonne la réalisation ou une tentative de réalisation d'une action telle que visée ci-dessus, et ce pendant toute la durée de vie du lot.***

***Aucune compensation ne pourra être réclamée par le gagnant le jour où le MMORPG WAKFU cesse d'être édité et/ou distribué dans sa forme actuelle ou sous toute autre forme ou qu'il fait l'objet de modifications ne permettant plus au(x) gagnant(s) de jouir du lot (en tout ou partie) qu'il(s) aura(ont) pu gagner dans le cadre du Concours.***

***\*\*\* Les gagnants, et de manière générale les participants, sont informés que le costume in-game composant le Lot 1 sera attribué au gagnant dès que l'équipe technique de l'Organisateur l'aura intégré au MMORPG WAKFU après développement (délai de réalisation non défini). Les gagnants, et de manière générale les participants, sont également informés et acceptent expressément que le Fan Art du gagnant du Lot 1 soit intégré dans le MMORPG WAKFU sous la forme d'un costume in-game. Le costume in-game basé sur le Fan Art du gagnant du Lot 1 devant faire l'objet de développements techniques pour être intégré au MMORPG WAKFU, il subsiste un risque pour qu'un tel costume in-game ne soit pas intégrable. Dans un tel cas, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée, et ce peu important la raison de la non intégration du costume in-game. L'Organisateur s'engage néanmoins à remplacer le lot qu'il aura été dans l'impossibilité de fournir par un lot d'une valeur commerciale au moins équivalente.***

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des participants s'agissant des informations demandées lors de la création du compte Ankama ou de la participation, ni du défaut de réponse des gagnants à l'email de demande d'informations envoyé par l'Organisateur, le cas échéant, ni des dysfonctionnements informatiques, ni des retards ou pertes du fait de la poste ou de tout autre transporteur choisi pour l'envoi des lots le cas échéant.

REMARQUE GENERALE : en cas d'indisponibilité d'un lot (en tout ou partie), la responsabilité de l'Organisateur ne pourra aucunement être engagée, et ce peu important la raison de la non disponibilité de ce lot (en tout ou partie). L'Organisateur s'engage néanmoins à remplacer tout ou

partie du lot qu'il aura été dans l'impossibilité de fournir par un lot d'une valeur commerciale au moins équivalente.

## **7. RECLAMATIONS**

Les lots ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contre-valeur en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure.

Les lots ne sont soumis à aucune garantie.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

## **8. DEPOT DU REGLEMENT**

Le règlement complet de ce Concours a été déposé à la SCP ROY-LEMOINE –GALY, huissiers de Justice, sise 41 Boulevard de Valmy, 59650 Villeneuve d'Ascq - FRANCE.

Le règlement est disponible à [http://staticns.ankama.com/comm/news/wakfu/www/02\\_2014/wakfu-costume-contest-2014.pdf](http://staticns.ankama.com/comm/news/wakfu/www/02_2014/wakfu-costume-contest-2014.pdf). Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA GAMES  
Service Jeu / Concours – Règlement  
CREATE THE WAKFU MMO FAN COSTUME !  
75 Boulevard d'Armentières BP 60403  
59057 Roubaix Cedex 1  
FRANCE

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

## **9. DISPOSITIONS CNIL**

Les informations personnelles qui peuvent vous être demandées par l'Organisateur, à savoir, le cas échéant, adresse e-mail, nom, prénom ou adresse postale sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à l'attribution des lots et à la vérification du respect des règles de participation. Ces informations sont destinées à l'Organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur.

## **10. GARANTIES DU PARTICIPANT**

En participant à ce Concours, chaque participant garantit et fait valoir par la présente que (a) il est propriétaire de l'intégralité des droits sur le Fan Art envoyé à l'Organisateur ; que (b) ce Fan Art constitue une œuvre originale réalisée par sa personne et qu'il n'a pas fait l'objet de copies d'autres œuvres, que ce soit en partie ou en totalité, et qu'il ne viole, ne détourne ou n'enfreint aucun droit d'auteur, marque de fabrique, droit à l'image ou autre droit de propriété appartenant à une personne ou entité tierce (sauf dans la mesure où elles comportent des contenus, marques de fabrique ou logos dont l'Organisateur ou une entité du groupe Ankama est propriétaire) ou qu'il a obtenu, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires ; et que (c) ce Fan Art ne porte pas atteinte aux lois et aux bonnes mœurs et n'est pas diffamatoire.

Le participant garantit à l'Organisateur que son Fan Art est libre de tout droit le cas échéant. En aucun cas, les Fan Arts ne devront porter atteinte à un droit de propriété intellectuelle ou à un droit à l'image.

Chaque participant garantit à l'Organisateur que son Fan Art n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et qu'il a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

## **11. DROITS D'AUTEURS / DROIT A L'IMAGE**

Tous les participants (ou leur représentant légal si le participant est mineur ou sous tutelle) concèdent sans aucune contrepartie financière ou autre à l'Organisateur et à toute entité du groupe Ankama le droit de publier leur Fan Art, de le diffuser et le reproduire sur Internet, sur les sites du groupe Ankama, et d'utiliser le Fan Art à toutes fins promotionnelles, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée, intégralement ou par extraits. En effet, du seul fait de leur participation au Concours, les participants (ou leur représentant légal si le participant est mineur ou sous tutelle) autorisent l'Organisateur à reproduire et utiliser leur Fan Art avec leurs noms, prénoms et pseudonymes, le cas échéant, dans les diverses activités d'information du public, sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou un avantage quelconque.

Ainsi, en participant au Concours chaque participant (ou son représentant légal si le participant est mineur ou sous tutelle) autorise expressément l'Organisateur et/ou toute entité du groupe Ankama à mettre en ligne son Fan Art sur <http://www.wakfu.com>, pour notamment illustrer le Concours, désigner les gagnants ou encore permettre à la communauté de voter pour son Fan Art préféré et ce, sans aucune contrepartie de quelque nature que ce soit, pour le territoire et la durée visés ci-dessus.

De manière générale, les participants (ou leur représentant légal si le participant est mineur ou sous tutelle) concèdent, en outre, sans aucune contrepartie financière ou autre à l'Organisateur et à toute entité du groupe Ankama le droit de publier, diffuser et reproduire leur image/photo sur Internet et de les utiliser à toutes fins promotionnelles, le cas échéant.

Le gagnant du **Lot 1** (ou son représentant légal si le gagnant est mineur ou sous tutelle) concède sans aucune contrepartie financière ou autre à l'Organisateur et à toute entité du groupe Ankama le droit d'intégrer, de diffuser, de représenter, et de reproduire son Fan Art dans le MMORPG WAKFU à des fins d'exploitations commerciales ou non, dans le monde entier, sans aucune limitation, pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée, intégralement ou par extraits.

Il est rappelé que l'équipe du MMORPG WAKFU se réserve le droit de procéder à toutes les modifications nécessaires pour l'intégration de ce Fan Art dans le MMORPG WAKFU, ce que le gagnant du **Lot 1** accepte expressément.

Tous les participants (ou leur représentant légal si le participant est mineur ou sous tutelle) garantissent l'Organisateur et les entités du Groupe Ankama la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux Fan Arts. Les participants garantissent être seuls titulaires des droits de propriété intellectuelle sur le Fan Art objet de leur participation et par conséquent, avoir la seule qualité pour en céder les droits d'exploitation. Ils déclarent et garantissent ne pas avoir conclu de contrat avec des tiers qui ferait obstacle à la publication et à l'exploitation telle que visée aux présentes du Fan Art objet de sa participation. Les participants garantissent qu'ils n'ont pas insérés dans leur Fan Art d'éléments susceptibles de constituer une violation des droits des tiers. La diffusion du nom, du pseudo et/ou de l'image des participants ainsi que des Fan Arts n'ouvre droit, dans les conditions susvisées à aucun droit ou contrepartie financière à leur profit.

L'Organisateur se réserve le droit d'exiger le cas échéant des participants ou des seuls gagnants la signature d'un document confirmant le droit susvisé de diffuser leur Fan Art et de l'intégrer au MMORPG WAKFU avant de bénéficier de leur lot ou a posteriori. Dans un tel cas, les participants ou le(s) seul(s) gagnant(s) du Concours s'engagent à renvoyer dans les plus brefs délais à l'Organisateur le document formalisant ces autorisations, que ce dernier lui aura fait parvenir, après l'avoir dûment complété et signé.

## **12. LITIGES ET RESPONSABILITES**

L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation ou action intentée par toute personne sur le quel que fondement que ce soit au titre du contenu ou des droits quelconques relatifs aux Fan Arts envoyés par les participants que l'Organisateur aura pu publier.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques ou limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient dès lors à chaque participant de prendre les mesures nécessaires à la protection de ses données.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès au Concours ou son bon déroulement.

En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du Concours, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité. Il se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Concours ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalidier et/ou d'annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne ;
- Toute personne ayant participé plus d'une fois au Concours ;
- Toute personne ayant violé ou tenté de violer les droits d'auteur ou droit à l'image d'un quelconque tiers dans le cadre de sa participation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

### **13. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENDS**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 8 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Concours.

Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent règlement relèvera des tribunaux compétents de Lille métropole et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.